DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Pacy sur Eure

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Arrêté municipal N° HC-2024-032 Portant autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre de la Kermesse de l'école avec un Barbecue Le samedi 15 juin de 9h à18h

LE MAIRE DE HOULBEC-COCHEREL

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de Mr DESPLATS Thibaut, Président de l'association JACADI Destiné demandant l'autorisation d'organiser la kermesse de l'école ainsi qu'un barbecue à la salle des fêtes ainsi que sur les espaces verts derrière la mairie et le stade de foot le samedi 15 juin de 9h à 18h ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le samedi 15 juin à partir de 9h jusqu'à 18h l'association JACADI Destiné est autorisée à occuper le domaine public derrière la mairie sur les espaces verts ainsi que le terrain de foot dans le cadre de l'organisation de la kermesse de l'école avec un barbecue.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du samedi 15 juin de 9h à 18h.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation, ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur.

ARTICLE 5 : Le Maire et la Gendarmerie de Gaillon sont chargés, chacun en ce qui concerne, l'exécution du présent arrêté.

Téléphone : 02 32 36 67 04 E-mail : secretariat@houlbec-cocherel.fr

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Pacy sur Eure

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Evreux
- Syndicat de voirie rue des Tuileries 27950 Sainte Colombe Pres Vernon
- Mr DESPLATS Thibaut, Président de l'association JACADI Destiné

Houlbec-Cocherel, 23 mai 2024

Le Maire,
FONTAINE Serge

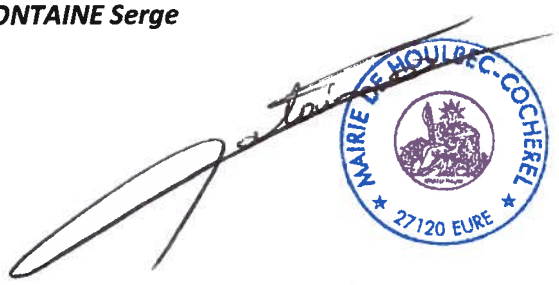

Téléphone : 02 32 36 67 04 E-mail : secretariat@houlbec-cocherel.fr